



VOTE PAR CORRESPONDANCE

INCLUSIO SA

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE (SIRP) DE DROIT BELGE
SOCIÉTÉ ANONYME
AVENUE HERRMANN-DEBROUX 40, 1160 AUDERGHEM, BELGIQUE
N° d'entreprise : 0840.020.295

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2024

Les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote avant l'Assemblée Générale Ordinaire par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires doivent obligatoirement utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Il doit parvenir signé et dûment complété à la Société au plus tard le **29 avril 2024** par courrier ordinaire à l'adresse du siège de la Société (à l'attention de Mr. Lionel VAN RILLAER) ou par voie électronique à corporate@inclusio.be. En cas d'envoi par courrier électronique, une copie scannée ou photographiée du formulaire de vote par correspondance complété et signé est suffisant.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation.

Veuillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : _____

Domicile : _____

OU

Personne morale

Dénomination et forme juridique : _____

Siège : _____

Valablement représentée par : _____

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la Date d'Enregistrement (**prière de joindre une copie des attestations**) et être titulaire de : actions d'Inclusio SA, nominatives ou dématérialisées (**biffer la mention inutile**), en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société anonyme INCLUSIO SA, Société Immobilière Réglementée Publique de droit belge, ayant son siège à 1160 Auderghem, Avenue Herrmann-Debroux 40, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0840.020.295 (la "**Société**"),

Déclare voter par correspondance avec¹ de ses actions tel que précisé ci-après à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **15 mai 2024** à 14h00.

¹ Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

INSTRUCTIONS DE VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice social statutaire et consolidé clôturé le 31 décembre 2023	Ne requiert pas de vote		
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires et consolidés clôturés le 31 décembre 2023	Ne requiert pas de vote		
3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2023	Ne requiert pas de vote		
4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2023 et des affectations et des prélèvements <i>Proposition d'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2023, ainsi que de l'affectation du résultat, avec distribution d'un dividende de 0,75 € par action (0,525 € net par action après retenue du précompte mobilier de 30%).</i>	OUI*	NON*	Abstention*
5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise <i>Proposition d'approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
6. Décharge aux administrateurs de la Société <i>Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
7. Décharge au commissaire de la Société <i>Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marianne WAGNER <i>Proposition de renouveler le mandat d'administratrice de Madame Marianne WAGNER.</i> <i>Proposition de constater son indépendance conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA »).</i> <i>Son mandat viendra à échéance à l'AGO à tenir en 2028.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bart DE ZUTTER <i>Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bart DE ZUTTER, sur proposition de la société Re-Vive, conformément à l'article 9 des statuts de la Société. Son mandat viendra à échéance à l'AGO à tenir en 2028.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bart DE ZUTTER <i>Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bart DE ZUTTER, sur proposition de la société Re-Vive, conformément à l'article 9 des statuts de la Société. Son mandat viendra à échéance à l'AGO à tenir en 2028.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
10. Démission du mandat d'administrateur de Madame Véronique TAI <i>Madame Véronique TAI a communiqué sa démission de sa fonction d'administratrice en date du 25/03/2024 avec effet immédiat. Proposition de prendre acte de sa démission.</i>	Ne requiert pas de vote		

11. Ratification de la cooptation de Monsieur Paul SCHOULS pour son mandat d'administrateur <i>Le Conseil d'administration a coopté Monsieur Paul SCHOULS afin de poursuivre le mandat de Madame Véronique TAI. Proposition de nommer comme administrateur Monsieur Paul SCHOULS (le cas échéant sous réserve d'approbation par la FSMA). Son mandat viendra à échéance à l'AGO à tenir en 2027.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
12. Nomination de Madame Véronique TAI comme administrateur <i>Proposition de nommer comme administratrice Madame Véronique TAI (le cas échéant sous réserve d'approbation par la FSMA).</i> <i>Proposition de constater son indépendance conformément à l'art. 7:87 CSA.</i> <i>Son mandat viendra à échéance à l'AGO à tenir en 2028.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
13. Rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités La rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités a été approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire (ci-après « AGE ») du 29 octobre 2020. <i>Proposition de modifier, avec effet au 1er janvier 2024, la rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités et d'adapter en conséquence la politique de rémunération approuvée par l'AGE du 29 octobre 2020 comme suit :</i> <i>1) augmentation de la rémunération annuelle fixe de 4.000 € à 5.000 € pour les administrateurs. Le président du Conseil d'administration bénéficie toujours d'une rémunération annuelle double à celle d'un administrateur (soit 10.000 €). Cette rémunération est allouée à l'administrateur au prorata temporis de la date de nomination ou de démission de celui-ci au cours de l'exercice concerné,</i> <i>2) augmentation des jetons de présence des administrateurs et des membres des comités de 750 € à 1.000 € par participation aux réunions du conseil d'administration, du comité d'audit et de gestion des risques, du comité d'investissement et du comité de nomination et de rémunération. Les jetons de présence pour les réunions tenues en vidéo conférence sont maintenus à 750 €, tandis que les réunions dont la durée est inférieure à une heure ne seront pas rémunérées. Les présidents du conseil d'administration, du comité d'audit et de gestion des risques, du comité d'investissement et du comité de nomination et de rémunération bénéficient de jetons de présence dont le montant ci-dessus est doublé.</i>	OUI*	NON*	Abstention*

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée Générale Ordinaire en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **30 avril 2024** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du CSA, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du CSA.

Fait à, le/....../2024.

Signature :

Prière de parapher chaque page de ce formulaire de vote par correspondance et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.